



## Inscription stages 2019-2020 (été/automne/hiver)

Je soussigné,

Prénom : ..... Nom : .....

Rue : ..... N° : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Adresse mail : .....

M'inscris / Inscris mon enfant (barrer la mention inutile)

Prénom : ..... Nom : ..... Date de naissance : .....

Au(x) stage(s) suivant(s) :

### Eté - Juillet

Crée ta bande dessinée > 11-16 ans 01>05/07 / 13h30>16h30

Création d'insectes en carton 08>12/07 / 09h>12h (5-8 ans) / 13h>16h (9-12 ans)

Les enfants perdus > 5-8 ans / 9-12 ans 08>12/07 / 09h>12h (9-12 ans) / 13h>16h (5-8 ans)

Construction de radeaux > 12-18 ans / Adultes-ados 19>23/08 / 09h30h>16h (12-18 ans) / 23>24/08 (Ad.-ados)

Street collage > 12-18 ans 26>30/08 / 10h>16h30

**Automne** 05/12

Danse contemporaine > 7-10 ans / 11-14 ans 28>31/10 09h>12h (7-10 ans) / 13h>16h (11-14 ans)

Le livre dont je suis le héros > 7-10 ans / 11-14 ans 28>31/10 / 09h>12h (11-14 ans) / 13h>16h (7-10 ans)

En avant la musique > 3-6 ans 28>31/10 / 10h>12h

Petite fanfare d'accordéons > 7-10 ans 28>31/10 / 13h>16h

**Hiver**

Après-midi parents / enfants (à partir de 6 ans) 21/12 / 14h>17h30

Et m'engage à payer la somme de ..... 7 jours au plus tard après mon inscription et 7 jours avant le début du stage.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales imprimées au verso et y adhérer.

Date et heure : ..... Signature : .....

## Conditions générales – Stages

### Inscription :

> Toute inscription à un stage implique l'affiliation au Foyer (carte de membre) pour la saison en cours à venir. Le prix de l'affiliation s'élève à 5€ et sera payé au plus tard en même temps que la première inscription.

> L'inscription au stage se fait au moyen du formulaire d'inscription ad hoc remis au Foyer ou via mail ([info@foyculturelantoing.be](mailto:info@foyculturelantoing.be)). Les inscriptions par téléphone (069 44 68 00) ne sont validées que lorsque le formulaire est rempli. Tous les champs du formulaire doivent être remplis afin de permettre la bonne tenue du fichier des membres par le Foyer. Un formulaire ne portant pas la date du jour n'est pas considéré comme valable.

> L'inscription à un stage n'est confirmée qu'au moment où le montant de l'inscription a été versé.

> Le montant de l'inscription à un stage doit être payé au plus tard 7 jours après la date d'inscription et 7 jours avant le début du stage. Passé ces délais, la place réservée est réattribuée à d'autres demandes d'inscription dans l'ordre d'arrivée de leur formulaire. Aucune priorité ne sera donnée aux participants d'activités précédentes ou autres habitués.

> Les formulaires d'inscription sont disponibles au siège du Foyer. Ils pourront aussi être téléchargés via le site web du Foyer et envoyés par mail. Ils pourront être renvoyés dûment complétés et signés par mail à l'adresse [info@foyculturelantoing.be](mailto:info@foyculturelantoing.be) ou déposés au secrétariat.

### Annulation :

> Le Foyer se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre minimal de participants n'est pas atteint au maximum 7 jours avant le début du stage. Il s'engage dans ce cas à rembourser intégralement le montant de l'inscription aux inscrits.

> Si le participant renonce à son inscription ou à sa participation, la totalité du montant de son inscription reste dûe au Foyer, sauf en cas de maladie ou de force majeure à justifier. Le Foyer s'engage alors au remboursement du montant total de l'inscription. En cas d'absence ponctuelle durant le stage, aucun remboursement ne sera accordé.

### Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription aux stages sont récoltées aux seules fins de faciliter l'organisation des stages (modifications de calendrier, annulation de séance, informations pratiques, etc.) et la diffusion des informations relatives aux activités du Foyer socioculturel. Ces données peuvent être consultées et modifiées sur demande au secrétariat. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

### Droit à l'image :

L'inscription à un stage implique que le participant autorise la prise de photographies dans le cadre des stages et leur utilisation dans le cadre de la communication du Foyer socioculturel en général et de la promotion des stages en particulier.

### Divers :

Sauf dispositions spécifiques, aucune garderie n'est prévue avant et après les activités du stage. Les enfants ne sont sous la responsabilité du Foyer socioculturel que durant la durée des activités encadrées. Toutefois, en cas de participation à un ou des stages couvrant la journée complète, les participants seront encadrés durant la pause de midi, entre les deux activités.

Pour le bon déroulement de l'activité et le respect de tous, le participant respecte les horaires et suit parfaitement toutes les consignes de l'animateur.